

CONTRAT DE LOCATION 2014

Rental Agreement / Leasing Contract

Entre les soussigné: SARL Le Moulin De Laurent (Camping Le Moulin Du Pont D'Alies) 11140 Axat d'une part, et

Nom Name Prénom First Name Pays Country Land Profession Job
 Adresse Age Tel Mobil
 Code Postal Post code Ville Town N°Allocataire CAF.....
 E.mail.....

Composition des participants au séjour Family group

	Nom Name Naam	Prénom First Name. Voornaam	Date de naissance Date of birth JJ/MM/AAAA	Age		Nom Name Naam	Prénom First Name. Voornaam	Date de naissance Date of birth JJ/MM/AAAA	Age
1					5				
2					6				
3					7				
4					8				

Je souhaite réserver / I reserve / Ik reserveer

Arrivée Arrival Aankomts

Départ Departure

UN EMPLACEMENT DE CAMPING / A CAMPING PITCH / STAANPLAATS

(Les souhaits pour le choix de l'emplacement ne font pas l'objet d'une garantie d'obtention. Aucune réclamations ne sera recevable).

Sans electricité x N° Avec électricité x N°
 Tente 1m xm
 Tente 2m xm
 Caravanem xm Camping-carm xm

UNE LOCATION D'HEBERGEMENT / RENTALS / VERHUUR

Mobilhome O'Hara, 1 chambre, 2 personnes 18 m² (samedi au samedi, Juillet et Août)
 Mobilhome IRM, 2 chambres, 4 personnes 21 m² (samedi au samedi, Juillet et Août)
 Mobilhome Trigano, 2 chambres, 4 personnes 31 m² (samedi au samedi, Juillet et Août)
 Mobilhome Trigano, 2 chambres, 5 personnes 27 m² (samedi au samedi, Juillet et Août)
 Tente Pagan, 2 chambres, 5 personnes 25 m² (samedi au samedi, Juillet et Août)
 Mobilhome Trigano, 3 chambres, 6 personnes 31 m² (samedi au samedi, Juillet et Août)

Immatriculation véhicule:

Immatriculation véhicule: Emplacement souhaité N°

Total prestation emplacement camping:

Total prestation Location:

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

<p><input type="checkbox"/> Animal 1 Véhicule Supplémentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Location draps</p> <p><input type="checkbox"/> Location TV</p> <p><input type="checkbox"/> Petit Déjeuner Nbre de Pers.:..... Quantité/Pers:..... 5,50 €</p> <p><input type="checkbox"/> Petit Déjeuner Nbre de Pers.:..... Quantité/Pers:..... 4,50 €</p>	<p><input type="checkbox"/> Animal 2 Immatriculation:</p> <p><input type="checkbox"/> Grand lit (15€) Quantité:.....</p> <p><input type="checkbox"/> Petit lit (7,50€) Quantité:.....</p> <p><input type="checkbox"/> Nuitée (7€) Quantité:.....</p> <p><input type="checkbox"/> Semaine (35€) Quantité:.....</p> <p>ADULTES</p> <p><input type="checkbox"/> Demi-Pension Nbre de Pers.:..... Quantité/Pers:..... 20,00 €</p> <p><input type="checkbox"/> Pension complète Nbre de Pers.:..... Quantité/Pers:..... 35,00 €</p> <p>ENFANTS</p> <p><input type="checkbox"/> Demi-Pension Nbre de Pers.:..... Quantité/Pers:..... 12,50 €</p> <p><input type="checkbox"/> Pension complète Nbre de Pers.:..... Quantité/Pers:..... 20,00 €</p>
--	--

Total prestations complémentaires:

Je verse donc / I join / Ik voeg hierbij

Mode de règlement

Un acompte de 30% du total du séjour = €
Downpayment 30% / Aanbetaling van 30%

Frais de réservation + 12 €
Reservation charges / Reserveringskosten

Assurance Annulation (26€ forfait) + €
Cancellation insurance / Annuleringsverzekering

Total acompte à la réservation = €
Total amount / Totaal te betalen

Chèque bancaire / French bank cheques
 Carte bancaire / bank credit card
 Chèques vacances
 Espèces/cash money

N° CB: _____
 Date de validité: ____/____/____
Date of validity / vervaldatum
 Cryptogramme: _____
Les 3 derniers chiffres au dos de la carte

Virement bancaire / credit transfert / postwissel

IBAN: FR76 1005 7190 3100 0696 1820 126
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP

Signature

Le solde du séjour doit être réglé le jour de votre arrivée. Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement, ni réduction. Pour une annulation voir les conditions générales de réservation. Nous vous conseillons de prendre l'assurance annulation.

You must pay the total amount on the day of your arrival. Campingstaanplaatsen: de resterende verblijfskosten moeten op de dag vanaankomst worden voldaa. Bij vroegtijdig vertrek kunt u geen aanspraak maken op restitutie. Administratiekosten worden niet gerestitueerd. Annuleringswerzekering.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location que j'accepte et m'engage à respecter.

J'ai bien pris note que ma réservation ne sera acceptée et confirmée qu'après réception par le camping de ce contrat dûment complété, signé et accompagné de l'acompte de réservation.

I declare having read and agree to respect the general reservation condition. Ik verklaar kennis genomen te hebben van de reserveringsvoorwaarden.

Date ____/____/____ Signature

Camping Le Moulin Du Pont D'Alies * / Pont D'Alies / 11140 Axat 0033 4 68 20 53 27**

e.mail: contact@alies.fr / internet: www.alies.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESERVATION ET REGLEMENT DU SOLDE DU SEJOUR

La réservation ne devient effective qu'avec l'accord du camping après réception de votre versement (acompte et frais de dossier) et envoi d'un titre de confirmation de notre part.

Les mineurs ne sont pas acceptés au sein du camping sans représentant légal durant le séjour.

La réservation est personnelle, il est interdit de sous-louer ou céder votre emplacement ou hébergement à un tiers.

EMPLACEMENT DE CAMPING :

Le solde du séjour est à régler à votre arrivée. L'emplacement réservé est mis à disposition à partir de 16h et jusqu'à 12h le jour du départ.

HEBERGEMENTS / LOCATIFS :

Le nombre définitif de personnes participant au séjour doit impérativement être précisé, au plus tard, le jour de votre arrivée. Aucune personnes supplémentaires ne sera acceptée après cette date même que votre locatif en ai la capacité.

Le solde du séjour est à régler le jour de votre arrivée. Le locatif est mis à disposition à partir de 16h jusqu'à 20h et jusqu'à 10h le jour de votre départ, après un état des lieux.

CAUTION :

260€ par hébergement. La caution doit être versée en même temps que le règlement du solde à votre arrivée. Un montant de 200€ pour la caution matériel et un autre de 60€ pour la caution ménage. Elle vous sera restituée soit le jour de votre départ soit renvoyée par courrier postale au plus tard 5 jours après votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Une somme forfaitaire de 60€ vous sera retenue si la location n'a pas été correctement nettoyée avant le départ.

ASSURANCE ANNULATION :

Vous pouvez souscrire une garantie annulation payable lors de la réservation dont le montant est de 26€ par séjour. Cette garantie annulation vous permet d'obtenir le remboursement du montant de votre séjour (hors frais de dossier) en cas d'annulation ou interruption de votre séjour sur justificatif de l'évènement :

Avant votre départ si l'un des évènements suivants survient :

-Maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant :

-vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré)

-l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou

Belles filles

-un frère, une sœur, un beau-frère ou une belle-

sœur

- Dommages matériels importants (biens propres) nécessitant impérativement votre présence.

- Licenciement économique.

- Accident ou vol total de votre véhicule et / ou de votre caravane sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu de votre séjour.

- Complication de grossesse avant le 7^{ème} mois.

- Obtention d'un contrat de travail à durée indéterminée à condition d'être inscrit comme demandeur d'emploi au moment de la réservation.

Pendant votre séjour si l'un des évènements ci-dessus intervient et vous contraint à interrompre votre séjour, vous serez remboursé de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par l'établissement.

En cas d'annulation ou d'interruption de votre séjour pour l'un de ces motifs, veuillez nous adresser des justificatifs précis pour que nous puissions traiter au mieux votre dossier.

Un départ anticipé, une arrivée tardive, ou une annulation ne donneront lieu à aucun remboursement et les paiements seront conservés comme indemnités.

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit au camping par lettre avec accusé de réception.

ANNULATION :

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :

-les frais de réservation

-un montant égal à 25% du coût intégrale de votre Séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date De votre arrivée.

-Le montant total de votre séjour si vous annulez

Moins de 30 jours avant la date de votre arrivée.

MODIFICATION :

Toute demande de modification de votre séjour devra se faire par écrit (courriel ou courrier standard).

Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti la même place d'hébergement.

Toute modification du nombre de personnes devra être signalée.

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée retardée ou départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement. Toute arrivée retardée doit nous être avisée par écrit.

Si aucune informations de retard ou d'annulation ne nous est parvenu avant 20h le jour de votre arrivée, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation sans indemnité, et de louer l'emplacement ou le locatif qui vous était réservé.

Tout dépassement de l'heure de départ donnera lieu à la facturation d'une nuitée supplémentaire.

ASSURANCE :

La société gestionnaire du camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur – caravanier qui seraient de son propre fait. Il appartient aux campeurs – caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et / ou matériel, les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, etc... et en cas d'accident d'incidents relevant de la responsabilité civile du client

RECLAMATIONS :

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formalisées sur place auprès de la direction du camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. A défaut, le séjour sera de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.

Toutes les demandes judiciaires nées des contrats de vente de séjours seront éteintes à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de fin de séjour. Lorsque le séjour n'aura pas lieu le délai de 6 mois commencera à courir à partir de la date de fin de séjour convenu lors de la réservation. En cas de résiliation, le délai de prescription de 6 mois court à partir de cette date ou, au plus tard, de la date de début de séjour prévue.

La juridiction compétente sera celle de Carcassonne.

MODE DE REGLEMENT :

Nous acceptons uniquement les paiements suivant :

-Chèque bancaire adressé à « SARL Le Moulin De Laurent »

-Carte bancaire

-Chèques Vacances

-Espèces

-Virement bancaire

AUTRES :

Les visiteurs sont acceptés dans la journée en acquittant une redevance correspondante. Cependant ils n'ont pas accès à la piscine et doivent impérativement venir s'identifier à l'accueil et doivent stationner leur véhicule sur le parking à l'extérieur du camping.

Les animaux sont admis munis d'un carnet de vaccination à jour et tenus en laisse. Les chiens de race type Rottweilers, American Staffordshire Terriers, ou chien assimilables par leurs caractéristiques morphologiques, sont formellement interdits.

Tout campeur est tenu de se tenir au règlement intérieur du camping.

Le droit à l'image : vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photographies de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

Nos prix comprennent :

-Eaux, gaz, électricité pour les hébergements.

-L'accès à la piscine (du 15/06 au 15/09)

-L'aire de jeux pour enfant

Attention :

L'accès à la piscine est conditionné au respect du règlement intérieur du site. Dans ce cadre, seuls les slips de bain traditionnels sont autorisés pour les hommes. Tout autre tenue est interdite (short, bermuda, ou autre).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING « LE MOULIN DU PONT D'ALIES »

CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour être admis à pénétrer et à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par la réception. Le fait d'y séjourner implique le respect de ce règlement, toute infraction pouvant entraîner l'expulsion de son auteur.

FORMALITES ET INSTALLATION :

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit, au préalable, présenter une pièce d'identité et remplir les formalités exigées par les autorités de police.

Le matériel de camping doit être installé à l'endroit indiqué sur le plan que la réception vous a donné.

Les arrivées se font à partir de 16h pour les locatifs et à partir de 15h pour les emplacements secs.

Les départs se font à partir de 8h jusqu'à 10h pour les locatifs et de 8h à 12h pour les emplacements secs.

Lors d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, aucun remboursement, aucune réduction, ni aucune compensation seront faits. Les arrivées sont acceptées jusqu'à 20h au plus tard en haute saison. Sans aucune information de votre part le camping se réserve le droit de louer l'emplacement.

Les heures d'ouverture de la réception, les prix du camping sont affichés à l'entrée du camping et à la réception. Ils peuvent être remis au client à sa demande.

Le service accueil dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi du client actuel et potentiel. Les informations enregistrées sont réservées strictement à l'usage de la société. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service d'accueil.

TENU ET ASPECT DES INSTALLATIONS :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action pouvant nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, aux terrains ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être en parfait état lors de votre départ, et notamment en parfait état de propreté.

Il est interdit aux campeurs de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnel, de creuser le sol, de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, et de faire des plantations. En cas de gêne manifeste, veuillez le signaler à la réception du camping.

Il est interdit de jeter des eaux usées au sol et dans les plantations. Le lavage est strictement interdit en dehors des endroits réservés à cet usage. Il est interdit de laver la voiture à l'intérieur du camping. Les chaises et les tables des installations du terrain, les éléments d'inventaire des locatifs, les numéros d'emplacements ne doivent en aucun cas être déplacés sur un quelconque autre emplacement.

Il est strictement interdit d'intervenir sur les installations d'eaux ou électriques du camping.

BLOC SANITAIRE

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de laisser ces lieux propres. Des raclettes et des tuyaux d'arrosages sont disponibles et uniquement réservés à cet usage.

SECURITE /JEUX ET PISCINES/VIE DU CAMPING/BRUIT

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, intempérie, etc., ou encore en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile des campeurs. Il appartient au campeur d'avoir contracté une assurance appropriée.

Les mineurs restent sous l'entière responsabilité et surveillance des parents présents sur le camping.

Les feux au sol sont interdits, les mégots et les papiers ne doivent pas être jetés. En cas d'incendie, il est impératif d'avertir immédiatement la réception.

Seuls les maillots de bains sont acceptés pour l'accès à la piscine.

Les terrains de jeux sont réservés aux enfants âgés au maximum de 12 ans. Toute personne plus âgée que l'âge admissible ne doit en aucun cas utiliser les installations.

Des contenaires pour les déchets, les plastiques et les verres sont prévus à cet effet à l'entrée du camping.

En cas d'accident, une trousse de premiers secours est disponible à l'accueil du camping.

Les messages téléphoniques ou e-mails à l'intention des campeurs sont transmis aux campeurs directement sur leur emplacement.

Le silence est de rigueur, par tous les usagers du terrain, et dans toutes circonstances de 23h à 8h du matin. Cependant durant la saison, fonction des besoins techniques ou d'animations du

camping, certaines nuisances sonores peuvent être occasionnées. Nous vous remercions de votre compréhension.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/h. La circulation des véhicules motorisés est interdite entre 0h00 et 6h00. La barrière du camping sera définitivement fermée pendant cette période et les véhicules doivent être garés à l'extérieur de l'enceinte du camping.

Une seule voiture est acceptée sur l'emplacement loué, comprise dans le prix forfaitaire. Il est expressément interdit de stationner sur les voies de circulation et sur les emplacements autres que celui qu'on occupe. La deuxième voiture est payante, au prix affiché. Elle doit stationner sur le parking du camping prévu à cet effet.

ANIMAUX

L'acceptation des animaux sur le terrain de camping est subordonnée à la présentation d'un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et au respect des normes d'hygiène, sous la responsabilité de son propriétaire. Les animaux doivent être tenus en laisse et accompagnés de leur maître. Aucun animal ne doit être laissé seul sur l'emplacement, ni même enfermé dans le locatif.

Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits sur le camping. Pour la propreté du camping et le respect des campeurs, nous vous demandons et exigeons que les besoins des animaux soient ramassés par les maîtres.

VISITEURS

Les visites sont interdites dans le camping, exceptées celles qui ont été annoncées par nos clients inscrits. Ces visites sont payantes et ceci avant de pénétrer sur le terrain. Les visites sont autorisées jusqu'à 20h uniquement en haute saison. Les voitures des visiteurs sont interdites sur le camping.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment si la réglementation de l'hôtellerie de plein air ou l'organisation du camping l'exigent, sans qu'il en soit fait automatiquement mention à la clientèle. Nous vous demandons de vous en informer auprès de la réception.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »